Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DDEEES 1007 Subvention et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité Internationale Universitaire de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan Paris 14ème, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.